



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Paris, le 14 janvier 2021**

La Fédération Française de Tennis a pris acte de la condamnation en appel à dix-huit ans de réclusion criminelle prononcée par la cour d'Assises des Yvelines à l'encontre d'Andrew Geddes pour le viol de plusieurs de ses anciennes élèves, toutes mineures à l'époque des faits.

S'étant constituée partie civile, la FFT accueille avec solennité cette décision de justice et espère qu'elle encouragera la libération de la parole des victimes. La FFT entend continuer à s'engager et agir afin de prévenir toutes formes de violence et de maltraitance à l'égard des mineurs en milieu sportif.

*« Je salue avec admiration l'incroyable courage et la résilience de ces jeunes femmes qui par leur détermination ont obtenu justice et permettent grâce à ce verdict d'adresser un signal fort dans la lutte contre ce terrible fléau. La peur a changé de camp. L'engagement de la FFT contre les violences sexuelles passe, outre la formation, par le biais de constitutions de partie civile afin de défendre les acteurs et les valeurs de notre sport »,* témoigne Bernard Giudicelli, Président de la FFT.

### **Contact presse**

Nicolas BEAUDELIN

Tél. : 01 47 43 48 15 – [nbeaudelin@fft.fr](mailto:nbeaudelin@fft.fr)

La Fédération Française de Tennis